

**L'hon. M. Chevrier:** Maintenant, j'avais l'intention de poser une autre question au ministre, mais l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) l'a fait. Le ministre a mentionné que la *Mattagami Lake Mines Ltd.*, avait garanti le transport de 1 million 400,000 tonnes de zinc. Mais, quelle garantie y a-t-il, par exemple, que les camions n'accapareront pas une partie du trafic excédant les 1 million 400,000 tonnes de zinc, de même que celui du cuivre ou de tous autres minéraux que l'on découvrirait dans cette région, lesquels pourraient normalement être transportés par chemin de fer? Comme les entreprises de camionnage sont toutes à leur affaire et très compétitives, rien ne les empêche d'approcher les dirigeants des mines pour obtenir ce trafic. Alors, y a-t-il une garantie, de la part du groupe intéressé à la construction du chemin de fer, que le National-Canadien obtiendra tout le trafic?

**L'hon. M. Balcer:** Le seul renseignement que j'ai dans le moment, monsieur l'Orateur, est que cette garantie porte seulement sur 1 million 400,000 tonnes de zinc pour une période de dix ans. C'est la garantie minimum que cette compagnie, la *Mattagami Lake Mines Ltd.* a fournie au National-Canadien. Maintenant, pour ce qui est de l'excédent, je ne pourrais vous donner de détails. Toutefois, je vais certainement me renseigner. Mais je sais que c'est là la garantie minimum exigée par le chemin de fer pour construire cette ligne.

(*Traduction*)

**M. l'Orateur:** Si le ministre a terminé ses observations, les détails pourraient être examinés au comité. Nous passons maintenant au vote.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège avant qu'on fasse l'appel de la prochaine question à l'ordre du jour. J'ai mal compris Votre Honneur quand il a proposé, il y a quelques instants, que la Chambre se forme en comité plénier. J'avais encore toute une série de questions à poser au ministre, et j'ai encore ici les notes qui s'y rapportent. Je croyais qu'on me donnerait l'occasion de le faire, mais la Chambre s'est formée en comité plénier, et je vois maintenant qu'on ne me donnera plus cette possibilité.

**M. l'Orateur:** Le bill a été renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. J'espère que je ne lèse en rien l'honorable député. C'est en réalité une question de forme. Le député de Laurier

sait que les questions de détail sont habituellement réservées pour étude en comité, puisqu'il est possible, à cette étape, d'obtenir des renseignements sans trop de formalités. Le député a bien eu l'occasion, d'abord dans son discours principal, puis, ensuite, lorsque le ministre parlait, de poser pas mal de questions.

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne pense pas que ce soit trop sérieux, mais j'aurais voulu que le ministre me réponde. Comme c'est là, je ne pourrai pas avoir de réponses tant que le comité siégera ni avant que le rapport du comité revienne devant la Chambre.

## LA RECHERCHE

### FORMATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA LIGNE DE CONDUITE, LE FONCTIONNEMENT ET LES DÉPENSES

**L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants)** propose:

1) Qu'un comité spécial soit institué afin d'étudier la ligne de conduite, le fonctionnement et les dépenses du Conseil national de recherches, de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et de l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, et de faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions sur ces questions;

2) Que, nonobstant les dispositions de l'article 67 du Règlement, le comité se compose de vingt membres et que onze membres constituent le quorum;

3) Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, à faire imprimer au jour le jour les documents et les dépositions, selon qu'il l'ordonnera, à assigner des témoins et à faire produire des documents et des dossiers.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'en dire bien long sur cette motion, qui est identique à celle dont la Chambre a été saisie en mai dernier. Elle en reprend les termes et propose de reconstituer le comité établi lors de la dernière session. Ce comité a tenu sept séances. Dans son deuxième rapport, il a demandé à la Chambre de le reconstituer à la prochaine session ou de nommer un comité semblable qui puisse poursuivre les travaux commencés. Il suffirait que je cite le passage pertinent du rapport. On le trouve à la page 170 du 7<sup>e</sup> rapport des comptes rendus et témoignages du comité spécial des recherches. Le voici:

Le Comité recommande qu'on le reconstitue promptement à la prochaine session du Parlement afin de lui permettre de continuer ses délibérations.

Durant la dernière session, le comité a entendu le Conseil national de recherches et il a passé cinq séances, je crois, à étudier les questions qui intéressaient cette institution. Le comité avait l'intention, s'il en avait eu le temps, de visiter certains établissements du Conseil national de recherches. Faute de temps, il a mis fin à son étude du Conseil et il est passé, lors d'une séance ultérieure,